

Natura 2000

La vallée de la Loire
de Nantes aux Ponts
de Cé et ses
annexes



Contrat Natura 2000 Entretien et restauration du bocage et des prairies de l'île Mouchet

Objectif

Ce contrat Natura 2000 a pour objet d'inciter la **préservation d'une mosaïque de milieux** caractéristiques de la vallée de la Loire : *prairies inondables, réseau bocager et ripisylve*.

L'ensemble constitue un patrimoine paysager et écologique remarquable. La **conservation** d'un haut niveau de diversité biologique (insectes, avifaune, flore, ...) **passse par la gestion et la restauration de ces milieux**.

Des actions seront donc programmées sur 5 ans pour l'ouverture et l'entretien des prairies, la taille des arbres têtards et le rajeunissement de la ripisylve.

Ce contrat permet la mise en œuvre de plusieurs mesures préconisées par le document d'objectifs du site Natura 2000 de la vallée de la Loire.



Lucane cerf-volant

Présentation du site

L'île Mouchet se situe au sud-ouest d'Ancenis en Loire-Atlantique et **représente une superficie totale de 40 ha**. La consultation des cartes anciennes (1750 et 1863) montre que cette île est raccordée à la berge depuis un peu plus d'un siècle. Une grande partie du site est incluse dans le périmètre Natura 2000 à l'exception de la partie amont qui est un espace de loisirs (25 % de la superficie de l'île).

Ce site est un ensemble de petites parcelles prairiales délimitées par des haies et d'anciennes boires. **Le réseau bocager est d'une extrême rareté du fait de la présence de près de 1 000 arbres têtards à l'intérieur du périmètre Natura 2000.**



Carte de Coumes, 1863

Plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire sont présents sur le site :

- **prairies maigres de fauche** (code Natura 2000 : 6510),
- **forêt alluviale** (code Natura 2000 : 91E0),
- de nombreux **insectes xylophages** : Rosalie des alpes, Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Pique-prune liés au bocage, etc.

Actuellement un abandon des pratiques agricoles a conduit à l'enfrichement de nombreuses parcelles. Des formations de petits frênes plus ou moins denses s'y développent. **L'évolution du site est très rapide car la superficie boisée est passée de 4 à 20 ha en l'espace de 10 ans.** Les arbres têtards souffrent également d'un déficit d'entretien car plus de la moitié d'entre eux est à exploiter d'ici 4 ans. Les principales menaces sont : la fermeture par les ligneux, un vieillissement et une dégradation progressive du maillage bocager.

D'autres actions seront également nécessaires, dans l'avenir, pour la restauration et la gestion des boires, la conduite de certaines parcelles fortement colonisées par les ligneux sous forme de boisement productif de frênes. Les travaux à effectuer ne sont pas encore définis pour ces zones.

Programme de gestion et de restauration

Différentes actions vont être conduites au cours des 5 années du contrat Natura 2000.

L'ensemble des arbres têtards de l'île a été recensé et leur exploitation va s'étaler sur une période de 3 ans, de 2005 à 2007. Au total près de **160 arbres vont être traités**. Cela inclut la coupe et l'exportation du bois. En complément, un entretien latéral des haies sera opéré.

Des travaux sont nécessaires pour la réouverture des parcelles. **Un débroussaillage mécanique et/ou manuel permettra de restaurer plus de 3 ha de prairies** très envahies par de jeunes frênaies spontanées.

Ensuite, il faudra entretenir, chaque année, l'ensemble des prairies par une fauche mécanique. Les produits de la coupe seront également exportés. C'est un minimum pour maintenir ces milieux ouverts. **A terme, un pâturage complémentaire des regains serait intéressant.**

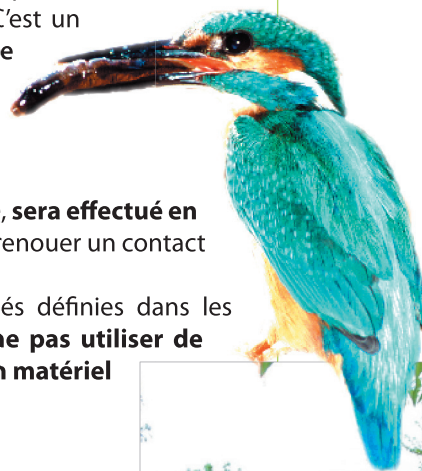
Des réflexions devraient être engagées pour redonner une vocation agricole à ces parcelles.

Un entretien de la ripisylve, située essentiellement en bord de Loire, **sera effectué en 2006** pour traiter certains arbres et réouvrir certains secteurs afin de renouer un contact visuel avec le fleuve.

La commune s'engage à conduire ces actions selon les modalités définies dans les différents cahiers des charges du document d'objectifs à savoir : **ne pas utiliser de produits phytosanitaires au niveau des prairies, travailler avec un matériel n'éclatant pas les branches, ne pas élaguer durant la période de débouillage des arbres,...**



Embroussaillage par les frênes



Porteurs du projet

La commune d'Ancenis est le bénéficiaire de ce contrat. Elle mène une politique active d'acquisition de terrains et **souhaite travailler avec les autres propriétaires de l'île pour adopter un plan de gestion cohérent sur l'ensemble de cet espace**. Des réunions annuelles sont programmées avec les autres propriétaires pour les inciter à entretenir ce patrimoine.

Pour la commune, **ce projet s'intègre dans un projet plus vaste de reconquête de son front de Loire**.

Pour le suivi de ce projet, **elle a mis en place un comité de pilotage** associant des élus, des propriétaires, des représentants de l'Etat, des associations de promeneurs, des pêcheurs, ...

